

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D200220-07

L'an deux mille vingt, le 20 février, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2020

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Elodie GRASSOT (procuration à Annabelle DUPRET), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX

Secrétaire de séance : Annabelle DUPRET

OBJET : Finances – Demande au Département de contribution pour la réfection de la déviation de la RD538A

Vu l'arrêté conjoint A 119 du 14 avril 2000 signé par le maire de Montmeyran et le directeur du STD,
Vu l'arrêté conjoint A 120 du 14 avril 2000 signé par le maire de Montmeyran et le directeur du STD,

Considérant que par arrêté conjoint de la commune de Montmeyran et du Département de la Drôme, la circulation sur la RD 538 A a été fermée aux véhicules de transport de marchandises de plus de 3, 5 tonnes de P.T.A.C. entre les PR 4+865 et 3+266,

Considérant que suite à cette interdiction la voie communale n°2 appelée chemin de l'Oye est devenue une déviation à destination de ces véhicules,

Considérant que l'état dégradé de cette voie nécessite des travaux importants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite le Département en vue d'une participation financière à ces travaux et autorise le maire à effectuer tous actes afférents.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	16
Conseillers-ères représenté-e-s	1
Ayant voté pour	17
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 21 février 2020

Le maire